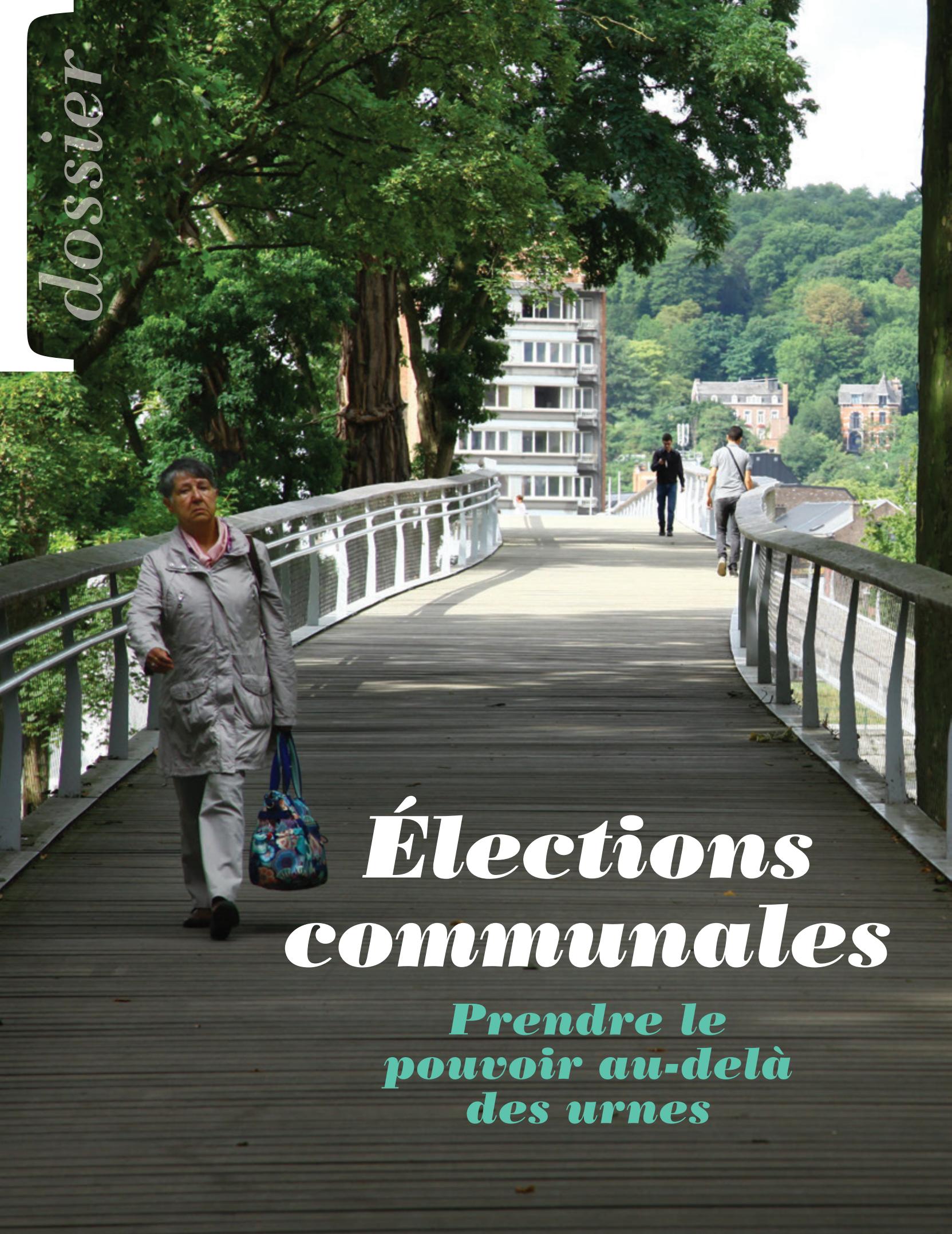


dossier



Élections communales

*Prendre le
pouvoir au-delà
des urnes*



Comprendre, agir, s'inspirer. Voici ce que vous propose ce dossier d'*axelle* à l'approche des élections communales d'octobre 2018. Comprendre les enjeux de ces élections communales, les compétences et l'impact sur la vie des femmes, au quotidien. Agir pour sa commune : à travers des interpellations citoyennes et des actions pour se faire entendre et montrer qu'une politique communale n'est pas neutre et ne prend pas toujours compte des expériences et réalités des femmes. S'inspirer, enfin, de pratiques mises en place par et/ou pour les femmes, ponctuelles ou durables, ici et ailleurs.

— Manon Legrand

Liège inaugure en 2016 sa nouvelle passerelle, maladroitement baptisée « La Belle Liégeoise » en hommage à l'héroïne féministe Anne-Josèphe Théroigne de Méricourt.

Femmes et politique locale >

Les femmes, oubliées par les politiques communales ?

Le 14 octobre 2018, les citoyennes et citoyens belges vont se rendre aux urnes à l'occasion des élections communales et provinciales. Un enjeu pour les femmes dans de multiples domaines.

EN QUELQUES MOTS

- + Les communes ont un rôle à jouer pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes. Certaines s'y sont mises ; d'autres rechignent à prendre leurs responsabilités.
- + Pourtant, les femmes sont directement touchées par les politiques communales.
- + Dans la perspective des élections d'octobre, *axelle* pointe des initiatives positives du monde entier, pour inspirer nos futur·es élu·es !

La commune est responsable d'une série de compétences qui ont une influence directe sur la vie des femmes. On peut notamment citer l'aménagement du territoire, la mobilité, la sécurité (Police locale), la prise en charge des violences conjugales ou encore l'aide sociale, l'éducation, les politiques d'accueil de l'enfance.

Des outils pour l'égalité

Chaque commune doit normalement mettre en œuvre ses politiques en tenant compte du « gender mainstreaming ». Ce concept, né lors de la Conférence Mondiale sur les femmes organisée à Pékin en 1995,

vise à l'intégration de la dimension du genre dans toutes les politiques. L'idée, c'est de se poser systématiquement la question : « Est-ce que ce projet a un impact différent sur les femmes et sur les hommes ? Et en quoi ? »

La Belgique s'est dotée d'une telle loi en 2007. La Région wallonne a approuvé le « Plan wallon Gender Mainstreaming » en 2015 : ce décret impose la réalisation d'un « test genre » pour toute nouvelle politique ou réglementation. Le gender mainstreaming a été adopté au niveau fédéral en 2012. Mais, que ce soit dans les Parlements ou sur le terrain, le gender mainstreaming n'est pas toujours appliqué ; son corollaire financier, le « gender

budgeting » (la répartition du budget en vue d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes) l'est encore moins.

Le Mouvement pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, une association qui sensibilise à la prise en compte du genre dans l'action publique, souligne par exemple, dans son guide d'implantation du gender mainstreaming au sein des communes, que « *les maisons de jeunes sont majoritairement fréquentées par des garçons.* » Constat similaire pour les aménagements sportifs : les terrains de foot prédominent. « *Les femmes ont très peu d'emprise spatiale sur la ville, car c'est une continuité d'espaces où les hommes font valoir leur loi : des espaces privés comme les*

>> quelques chiffres

70

>> 2018 marque les 70 ans de la loi accordant le droit de vote des femmes aux élections fédérales. Mais dès 1920, les femmes ont été éligibles à tous les niveaux et ont pu voter aux élections communales.

40

>> Sur les 262 bourgmestres actuel·les en Wallonie, il n'y a que 40 femmes. En Région bruxelloise, seules 2 femmes sont bourgmestres (Ixelles et Molenbeek), pour 17 hommes.

1/3

>> En septembre 2017, le Parlement wallon a voté (à l'unanimité !) une proposition visant à augmenter le nombre de femmes dans les Collèges communaux de Wallonie. Concrètement, à partir des élections d'octobre 2018, ils devront comporter au moins un tiers d'élu·es de chaque sexe. En janvier 2018, le Parlement bruxellois prenait la même décision. À suivre !

1

>> Schaerbeek ne compte qu'une seule femme échevine... En effet, les femmes sont sous-représentées dans tous les organes de gestion communale et elles accèdent plus difficilement que les hommes à la fonction d'échevin·e ou de bourgmestre. Selon les calculs de Synergie Wallonie qui a dressé des profils types, une commune de Wallonie est composée en moyenne d'un homme occupant la fonction de bourgmestre, d'une échevine pour 3 échevins et de 5 conseillères communales pour 9 conseillers communaux. Du côté de la Région de Bruxelles-Capitale, le profil type d'une commune est similaire, avec une moyenne un peu moins défavorable aux femmes : 3 échevines pour 5 échevins et 12 conseillères pour 15 conseillers. Enfin, les femmes sont également minoritaires à la tête des CPAS et des administrations communales.

cafés, des espaces squattés comme les trottoirs, des espaces institutionnalisés comme les stades», expliquait dans nos pages Yves Raibaud, spécialiste de la géographie du genre (*axelle* n° 175).

Il interroge aussi l'impact des politiques environnementales et de développement durable – qui sont également des compétences communales – sur la vie des femmes. Il donne l'exemple des piétonniers. «Les promoteurs des piétonniers défendent la flânerie, le bonheur, mais il s'agit surtout de la ville rêvée des hommes, qui ne correspond pas au quotidien des femmes, prises par le travail obligatoire et invisible, et potentielles proies des hommes dans l'espace public», explique-t-il dans un entretien à *Alter Échos*¹.

Une autre compétence centrale des communes est la Police. Comme l'a constaté un rapport récent de Vie Féminine², cette institution est loin de protéger les femmes. Pourtant, la Belgique a signé la Convention d'Istanbul, qui la contraint à garantir leur sécurité. «Toutes les régions sans exception témoignent de situations d'accueil inadéquat de la Police dans les cas de violences faites aux femmes. Le premier problème recensé en nombre est celui du refus de la Police de prendre les plaintes des femmes»,

souligne le rapport. Les communes vont-elles enfin s'approprier la Convention d'Istanbul ainsi que d'autres mesures pré-existantes comme la circulaire Tolérance zéro, en vigueur depuis 2006 ?

L'Égalité des chances, une compétence de façade?

Les femmes restent minoritaires dans les instances de pouvoir communales. «Les Finances, la Mobilité et l'Urbanisme semblent être l'apanage des hommes, qui les détiennent souvent à plus de 80 %. Ensuite, les proportions tendent à s'égaliser et plus encore à s'inverser, les femmes devenant majoritaires ou presque pour la Petite enfance, l'Action sociale et l'Égalité des chances», souligne la récente analyse de Synergie Wallonie consacrée à la répartition femmes-hommes en politique³. Des chiffres qui montrent bien le poids des stéréotypes, jusque dans les responsabilités locales...

Il existe aussi une compétence Égalité des chances, gérée de manière inégale selon les communes. «En Région bruxelloise, 17 communes sur 19 se sont actuellement dotées d'une compétence "égalité", dont 15 sont dénommées "Égalité des chances" et deux plus particulièrement "Égalité femme/

homme"», souligne l'étude. En Wallonie : seules 61 communes sur 262 ont créé cette compétence !

Par ailleurs, «mentionner l'égalité des chances ou l'égalité entre les femmes et les hommes dans les attributions d'un Collège ne signifie pas pour autant qu'elle est prise à bras-le-corps au sein de la commune, loin de là», pointe l'étude de Synergie Wallonie. Une remarque confirmée par Fatiha Saidi (PS), échevine de l'Égalité des chances à Evere, lors d'un récent colloque de Synergie Wallonie consacré aux politiques temporelles (voir article suivant). L'échevine a expliqué avoir insisté auprès du bourgmestre pour mettre en place cette compétence. Mais pendant cinq ans, elle n'a pas eu un seul euro de budget pour réaliser des projets concrets : elle a dû partir à la pêche aux subsides. L'égalité semble encore loin d'être une priorité. ●

1. «La ville durable est-elle sexiste?», *Alter Échos*, 26 novembre 2015.

2. «Violence faite aux femmes: la Police ne joue pas son rôle», à lire sur www.axellemag.be

3. «La répartition femmes-hommes en politique : sous-représentation, plafond de verre, normes sexuées... et désintérêt?», une analyse de Synergie Wallonie (février 2018) à lire sur <http://synergie-wallonie.org>

Les femmes reprennent le pouvoir sur la ville

À Namur, une plateforme pour les femmes

L'échevine de l'Égalité des chances Stéphanie Scailquin (cdH) a lancé en 2015 la plateforme Namur'Elles, dans la foulée de la signature en juillet 2013 de la Charte de l'Égalité des chances. L'échevine réunit une quinzaine d'associations namuroises attentives aux droits des femmes. L'objectif de la plateforme : échanger au sujet de leurs publics respectifs, de leurs attentes, de leurs besoins et prendre en compte les droits des femmes dans les politiques communales. Namur'Elles organise aussi des événements autour du 8 mars. La première ville à avoir mis en place un « plan genre » en Wallonie a également mené des « marches exploratoires »¹ en amont de chantiers urbains afin d'identifier les facteurs d'insécurité ou de sécurité pour les femmes. La Ville souhaite aussi, comme annoncé par son échevine lors d'un récent colloque², « développer une attention particulière sur la violence entre partenaires, afin de respecter la Convention d'Istanbul. »³

Le temps des femmes

Le temps des femmes et des hommes se décompose de manière différente et inégale. Les « politiques temporelles » ont pour objectif de privilégier une meilleure articulation des temps de vie (personnelle, familiale, professionnelle, sociale). Ces politiques touchent des domaines très variés, comme l'accueil de la petite enfance, la mobilité ou encore les équipements publics. Elles ont vu le jour dans les années 1980 en Italie : des femmes

Des communes belges et étrangères ont mis en place des initiatives pour que les femmes obtiennent une place à part entière dans leur commune. Ces idées émanent souvent de collectifs de femmes. Petit tour du monde non exhaustif de bonnes pratiques... pour inspirer nos futur·es élu·es ?



VIE FÉMININE ET LES COMMUNES ANTISEXISTES

À l'approche des élections communales d'octobre 2018 et dans le prolongement de précédentes campagnes, Vie Féminine a lancé une dynamique locale appelée « Communes antisexistes », visant à impliquer l'ensemble des acteurs/trices qui contribuent à la vie publique.

PLUS D'INFOS SUR LA DÉMARCHE ?

www.viefeminine.be

« Le Conseil communal namurois va rebaptiser 15 voiries par des noms de femmes ayant marqué l'histoire de la cité mosane. »

du syndicat communiste dénonçaient la « double journée » et la difficile « conciliation » du temps domestique – toujours inégalement réparti au sein du ménage – avec les heures de travail, leur laissant peu de temps pour elles-mêmes.

Cette réflexion a ensuite essaimé en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne et en France, où la ville de Rennes fait figure de pionnière. Sa première mesure a été l'adaptation des horaires des agent·es d'entretien (en très grande majorité des femmes) qui travaillaient alors tôt le matin et/ou tard le soir. Désormais, le personnel de nettoyage est en service de 8 à 15 heures ou de 10 à 18 heures.

« Les politiques temporelles permettent des réponses collectives à des besoins individuels », a expliqué Reine Marcelis, présidente de l'asbl Synergie Wallonie qui a consacré une recherche-action sur les politiques temporelles dans des communes bruxelloises lors d'un colloque consacré à cette question⁴. Puis d'insister sur la dimension féministe des politiques temporelles : « Il s'agit de sortir d'une conception du temps axée sur l'impératif de rentabilité, où le temps non productif [famille, soin aux autres, principalement porté par les femmes, ndlr] est considéré comme du temps mort. » Et donc d'interroger le temps de loisirs, réparti inégalement entre femmes et hommes.

L'histoire des femmes dans les rues

L'invisibilité des femmes se manifeste aussi dans les noms majoritairement masculins des rues, des écoles, des monuments, des salles communales... Le Conseil communal namurois a décidé en février 2017 de rebaptiser 15 voiries par des noms de femmes ayant marqué l'histoire de la cité mosane, dont les rues comptent aujourd'hui seulement 2% d'appellations féminines. Le premier « rebaptême » sera en l'honneur de Julie Dessy, créatrice des premières recettes des confitures Materne. Liège inaugurerait en 2016 sa nouvelle passerelle, maladroitement baptisée « La Belle Liégeoise » en hommage à l'héroïne féministe Anne-Josèphe Théroigne de Méricourt. Ces initiatives semblent relativement simples mais ne sont pas si faciles à amorcer. À Écaussines, des membres de Vie Féminine ont mené tout un travail d'enquête sur les femmes remarquables de leur localité et ont envoyé un dossier à la commune, qui ne leur a jamais répondu... et qui a par la suite repris l'idée pour de nouveaux lotissements⁵. Quant à Evere, les femmes du Conseil communal se battent pour que leur maison communale ait au moins une salle au nom féminin. Un échevin leur a rétorqué qu'elle existait déjà : la salle Aria, du nom d'un personnage de bande dessinée. Une femme de papier, est-ce vraiment suffisant ? Pour certains, oui.

En 2015, la Ville de Stockholm a mis en place le « jämställd snöröjning », ou « déneigement favorisant l'égalité », soit un déneigement qui consiste d'abord à déblayer les trottoirs et ensuite les routes.

© Belga/AFP

Pipi pour toutes !

La discrimination des femmes dans l'espace public est partout... jusqu'au petit coin. Les toilettes publiques sont révélatrices de la manière dont une commune pense – ou pas – aux femmes. Aux Pays-Bas, des collectifs de femmes ont décrété en septembre 2017 un « jour national du pipi dans les urinoirs publics ». Cette mobilisation est née après l'amende infligée à une femme surprise en train d'uriner de nuit sur la voie publique. Jusque-là, rien de sexiste : les hommes aussi – et en Belgique, c'est pareil – peuvent être condamnés pour ce fait. Mais le juge lui avait rétorqué qu'elle « *n'avait qu'à utiliser des urinoirs masculins* » estimant que « *cela n'est peut-être pas agréable mais pourrait être possible* », rapportait l'AFP à l'époque. En réaction, des milliers de Néerlandaises se sont photographiées dans les urinoirs pour montrer avec humour qu'il leur était difficile de faire pipi dans une installation conçue par et pour des hommes. Des solutions ? L'Allemagne et la Suède ont mis en place de nombreuses toilettes mixtes. À Namur, à l'issue de marches exploratoires, des femmes ont lancé l'idée que des commerces mettent à disposition gratuitement leurs toilettes, moyennant compensation par la Ville.

Sécurité dans les transports

Le soir, la Ville de Montréal propose aux femmes un service spécial « entre deux arrêts », afin de les reconduire au plus près de leur destination.

En Suède, même le déneigement est féministe

L'égalité dans le déneigement. Où d'autre qu'en Suède ? En 2015, la Ville de Stockholm a mis en place le « *jämställd snöröjning* », ou « déneigement favorisant l'égalité », soit un déneigement qui consiste d'abord à déblayer les trottoirs et ensuite les routes. « *Les élus sont partis du constat que les femmes utilisent davantage les trottoirs et les pistes cyclables (car elles manient des poussettes), tandis que les hommes, eux, circulent sur les grandes avenues (car ils conduisent des voitures)* »,



En réaction à la condamnation à une amende d'une femme surprise en train d'uriner de nuit sur la voie publique, des milliers de Néerlandaises se sont photographiées dans les urinoirs pour montrer avec humour qu'il leur était difficile de faire pipi dans une installation conçue par et pour des hommes.

expliquait *Le Monde*⁶. Et l'article de souligner avec pertinence que cette politique est favorable aux femmes, mais aussi à tout le monde. En effet, « *quand un landau peut passer sur un trottoir, une personne âgée peut aussi sortir avec son déambulateur* ». Petit « détail » qui compte : dans la majorité municipale à l'origine de cette politique, il y avait des élue·s d'un parti féministe (voir *axelle* n° 178) !

Genre et marchés publics

Pour satisfaire les besoins de sa population, une commune peut recourir à ses ressources propres (son personnel) ou bien faire appel aux services de prestataires extérieur·es (particulier·es, sociétés privées, mais aussi autres entités publiques) pour notamment gérer ses voiries, se fournir en matériel, etc. Il s'agit alors de « marchés publics ». Comme ils sont financés avec l'argent des contribuables, ils font l'objet d'une réglementation stricte. Le marché doit être le plus économique possible, il doit être accessible à tout le monde, les candidat·es doivent être traité·es de la même manière et la procédure de sélection être transparente. En quoi cela peut-il jouer sur l'égalité femmes-hommes ? Exemple à Schaerbeek : la commune s'est aperçue que les uniformes des balayeuses/euses, fournis par un prestataire extérieur, étaient beaucoup trop grands pour les travailleuses. Ils en ont cherché des plus adaptés. En vain... L'Espagne, la Norvège et la Suède ont une longueur d'avance en termes de prise en

compte du genre dans les marchés publics, rapporte l'Observatoire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale⁷. Par exemple, l'Institut basque pour les Femmes a publié un guide expliquant comment établir des conditions en faveur de l'égalité femmes-hommes dans les contrats et subventions publiques. ●

1. Une méthodologie féministe qui amène les femmes à identifier elles-mêmes, en déambulant en groupe dans leur quartier, ce qui y fait obstacle à leur sentiment de sécurité.
2. « Les politiques temporelles et le gender mainstreaming au niveau communal », colloque organisé par Synergie Wallonie le 17 avril 2018 à la Maison communale d'Evere.
3. « Trois choses à savoir sur la Convention d'Istanbul », à lire sur www.axellemag.be
4. « Les politiques temporelles. Un outil de conciliation vie privée/vie professionnelle », rapport de recherche pour le ministère des Droits des femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Synergie Wallonie, juin 2016.
5. Informations recueillies par Eva Renier en mars 2018.
6. Article paru dans *M*, le magazine du *Monde*, 2 février 2016.
7. Approuvée par plusieurs régions et villes d'Europe, la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, née en 2006, vise à la prise en compte des enjeux démocratiques d'égalité femmes-hommes dans les villes et les communes et appelle à l'engagement des autorités politiques. Plus de 1.400 communes de 29 pays l'ont signée dont 15 communes belges. À ce jour, seule la Ville de Bruxelles a proposé un plan d'action. Recommandations et bonnes pratiques : [www.charter-equality.eu](http://charter-equality.eu)

Les interpellations citoyennes, un outil démocratique pour les femmes ?

Les habitant·es d'une commune peuvent interroger le Conseil communal sur des enjeux qui les concernent. Un groupe de femmes, les « Madre de Saint-Gilles », s'y sont essayées récemment.

Une expérience formatrice, qui nous montre aussi les limites de ce droit...

Dans la commune Saint-Gilles, à côté de la station de métro Porte de Hal, tout le monde connaît Latifa Elmabeni, une citoyenne impliquée et infatigable. Son engagement a commencé il y a quelques années, lorsqu'elle a voulu aider un jeune sorti d'IPJP, en décrochage scolaire, comme de nombreux autres jeunes garçons du quartier. « J'ai commencé à voir si des associations du quartier pouvaient les aider », explique-t-elle. Elle rassemble autour d'elle d'autres mères et rencontre Julia Galaski, coordonnatrice d'un projet visant à réunir des jeunes de tous horizons pour une ville plus inclusive.

Manque d'infrastructure

En parlant entre elles, les femmes découvrent que les problématiques de décrochage scolaire et de délinquance les touchent toutes. Et qu'il n'existe que peu d'infrastructures pour soutenir les jeunes. « Il y a des maisons de jeunes, mais elles ferment à 18 heures. Au-delà de 12-14 ans, c'est difficile de trouver des lieux pour eux », observe Latifa, qui frappe à toutes les portes, associatives et politiques, dans l'espoir de changer la situation. Au fil des discussions et des rencontres entre femmes – qui appellent leur petit groupe « les Madre de Saint-Gilles », en référence

au surnom utilisé par leurs enfants –, surgit la question des abus de la Police. « On s'est rendu compte que c'était vraiment un problème dans le quartier : les jeunes subissent des violences, du racisme de la part de la brigade », explique Latifa.

Interpellation citoyenne

Début mars, avec le groupe de mères, Latifa a interpellé le Conseil communal de Saint-Gilles sur cette question. Elles avaient au préalable rassemblé les signatures nécessaires : il en faut 20 au minimum, elles en avaient 52. Latifa a donc expliqué devant le Conseil à quel point le climat était tendu entre les jeunes et la Police de proximité. Elle a même demandé la publication d'un rapport du Délégué général aux droits de l'enfant, qui analyse les témoignages de jeunes victimes présumées de violences policières dans le quartier et émet des recommandations¹. Un moment impressionnant : « C'était la première fois que je prenais la parole en public », explique Latifa. Julia Galaski ajoute : « le collectif des « madre » a permis à certaines de vraiment sortir de chez elles pour la première fois et à nouer des liens, à s'échanger sur leurs vécus, à construire un lien solidaire. »

Après cinq minutes de temps de parole, les femmes ont reçu une réponse cinglante du bourgmestre Charles Picqué (PS), qui a réfuté les faits. Julia Galaski, présente

DROIT D'INTERPELLATION : COMMENT FAIRE ?

À Bruxelles, c'est l'article 89bis de la loi communale qui définit les modalités d'interpellation citoyenne. En Wallonie, c'est le Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

- + il faut avoir au moins 18 ans (16 ans à Bruxelles) et résider dans la commune depuis 6 mois au minimum ;
- + l'interpellation doit être remise par écrit avec le nombre de signatures d'habitant·es requis (20 dans les communes de la Région bruxelloise ; en Wallonie, ce nombre est fixé par les communes elles-mêmes).
- + elle doit porter sur un sujet relevant de la compétence de décision du Collège ou du Conseil communal ;
- + elle ne doit pas porter sur une question personnelle, ne doit pas être contraire aux libertés et droits fondamentaux ;
- + elle ne peut pas dépasser dix minutes.

ce soir-là, déplore un « mépris » à l'égard des « madre ». « On n'aurait pas dit qu'on était dans un pays démocratique », souligne Latifa. Ce qui semblait être un exercice de citoyenneté est soudain devenu une lutte difficile. « Pourtant, on n'est pas contre la Police de proximité et on reconnaît la délinquance dans le quartier. Mais il faut construire un dialogue, ajoute Latifa, amère mais pas découragée. S'il le faut, on va recommencer ! »

1. À l'heure où nous clôturons cet article, ce rapport n'était toujours pas sorti.